

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 29 JUIIN 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 29 JUIIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie DURANDET, première adjointe au maire.

**Date de convocation : 22 juin 2023**

**François NEBOUT empêché**

**MEMBRES PRESENTS :**

Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWENANA, Mallory PEYRONAUD, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

**MEMBRES EXCUSES :**

Annie MARAIS, Robert LECOCQ, Christophe MONTEIRO, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Frédéric CROS, Christine DALLA VALLE.

**POUVOIRS :**

Annie MARAIS À Jérôme GRIMAL,  
Robert LECOCQ À Isabelle BOURIAU,  
Erika BONNEAU À Mallory PEYRONAUD,  
Pascal BUCHEMEYER À Michel BONNEFOND,  
Frédéric CROS À Sabrina BURON,  
Christine DALLA VALLE À Sandra BISBAU.

**MEMBRES ABSENTS :**

Marie-Laure DUMONT, Hassen SFAR.

Monsieur André LANDREAU a été nommé secrétaire de séance

## N° 2023-070- Personnel Municipal – Information relative à la mise à disposition de personnel municipal auprès de l’A.S.J. Soyaux

En application des dispositions :

- du Code Général des Collectivités Territoriales,
- du Code Général de la Fonction Publique,
- du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le courrier de l’A.S.J. Soyaux en date du 1<sup>er</sup> juin 2023 sollicitant la mise à disposition de l’Educatrice Territoriale des Activités Physiques et Sportives du service des sports de la ville auprès de l’association les mercredis hors vacances scolaires sur les créneaux 13h30 à 16h30 pour la période du 4 septembre 2023 au 19 juin 2024 pour faire face au nombre grandissant de licenciées âgées de 6 à 10 ans.

Conformément à l’article 1 du décret du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, le Conseil Municipal est informé préalablement de la mise à disposition d’un agent faisant partie de ses effectifs.

Les montants sont évalués à 986,79 € pour l’année 2023 (du 04/09/2023 au 31/12/2023 soit 14 semaines) et à 1197,99 € pour l’année 2024 (du 01/01/2024 au 19/06/2024 soit 17 semaines).

Dans la mesure où la législation interdit la mise à disposition de personnel à titre gratuit et impose aux structures d’accueil le remboursement des salaires correspondants, afin de ne pas mettre en difficultés les associations sportives, il vous a été proposé d’accorder une subvention de 2184,78 € à l’A.S.J. Soyaux.

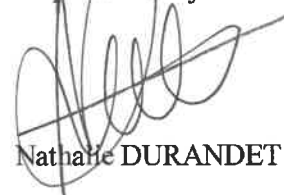
**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition Mme Natacha BRANDY auprès de l’ASJ Soyaux ainsi que tout document intervenant en application de la présente délibération.

Le Comité Social Territorial est informé du présent projet de délibération lors de sa séance du 13 juin 2023.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.

**Fait et délibéré en mairie, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois.**

Pour le maire empêché  
La première adjointe au maire,



Nathalie DURANDET